

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

30 décembre 2006

SOMMAIRE

Antinori International S.A., Luxembourg	117404	Luxmold S.A., Kockelscheuer	117376
(L')Art du Cuir, S.à r.l., Luxembourg	117400	Luxmold S.A., Kockelscheuer	117388
Auberge du Lac, S.à r.l., Machtum	117407	Luxor Organisation S.A., Mamer	117372
Axe Design, S.à r.l., Wickrange	117404	Mesa Investments, S.à r.l., Luxembourg	117391
Banque de Commerce et de Placements, Succur- salle de Luxembourg, Luxembourg	117408	Mesa Investments, S.à r.l., Luxembourg	117394
Begelux S.A., Mamer	117372	MIG, Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., Luxembourg	117373
Begelux S.A., Mamer	117400	Miros Investment Holding et Cie S.C.A., Luxem- bourg	117371
Beim Figaro, S.à r.l., Remich	117394	Mitco Real Estate A, S.à r.l., Luxembourg	117374
Bondani et Cie, S.à r.l., Luxembourg	117407	Mitco Real Estate A, S.à r.l., Luxembourg	117376
Brasserie Am Breil, S.à r.l., Greiveldange	117391	MKI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	117405
C.D.F., Compagnie de Façades, S.à r.l., Meispelt . Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Lu- xembourg	117394	Mogeba Light and Sound, S.à r.l., Luxembourg . .	117408
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Lu- xembourg	117376	Pacific Transport International S.A., Stadtbre- dimus	117408
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Lu- xembourg	117382	PCI - Professional Consultants International S.A., Larochette	117374
Comptoir de la Toiture, S.à r.l., Bascharage	117391	Pharmapath, S.à r.l., Bertrange	117383
Construmat S.A., Steinfort	117371	Pierres Naturelles S.A., Luxembourg	117390
Delhaize Luxembourg S.A., Kehlen	117403	Premium House S.A., Larochette	117374
Delian S.A., Bertrange	117379	Quokka Property Partner 3, S.à r.l., Luxembourg	117362
Echofun S.A., Luxembourg	117369	Radiomercial S.A., Luxembourg	117377
Echofun S.A., Luxembourg	117371	Radiomercial S.A., Luxembourg	117378
Eye-T, S.à r.l., Manternach	117384	Santemedia Management S.C.A., Munsbach	117408
Eye-T, S.à r.l., Manternach	117384	Sektel International Business, S.à r.l., Luxem- bourg	117385
FB Management S.A., Larochette	117372	Sektel International Business, S.à r.l., Luxem- bourg	117388
Global Management S.A., Bertrange	117378	SICVA S.A., Luxembourg	117373
Guardian Vault S.A., Larochette	117373	TKL Treuhand Kontor Luxemburg S.A., Luxem- bourg	117390
Hellenger Café, S.à r.l., Hellange	117389	Video Wolter Esch, GmbH, Esch-sur-Alzette . . .	117394
Hellenger Café, S.à r.l., Hellange	117390	Waru, S.à r.l., Rumelange	117383
International Machinery Trading Corporation S.A., Bertrange	117383	Waru, S.à r.l., Rumelange	117384
Invest@lux, S.à r.l., Luxembourg	117401	White Mountains Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	117395
Ipharma Invest Holding S.A., Weiswampach . . .	117362	White Mountains Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	117400
JB Management S.A., Larochette	117372	Wildebees Holding S.A., Larochette	117373
KBC Money, Sicav, Luxembourg	117407	Wings International, S.à r.l., Waldbredimus . . .	117395
Largo Management S.A., Garnich	117382	X-Chain Holding S.A., Bertrange	117379
LaSalle French Investments, S.à r.l., Luxembourg	117384	Xanadu Investments S.A., Luxembourg	117379
LaSalle German Retail Investments, S.à r.l., Lu- xembourg	117389		
LaSalle Japan Logistics (JPY), S.à r.l., Luxembourg	117390		
LaSalle Japan Logistics, S.à r.l., Luxembourg . . .	117389		
Light Industrial Holding, S.à r.l., Luxembourg . . .	117384		

IPHARMA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Luxembourg B 111.149.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

S. Paché.

(128650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

QUOKKA PROPERTY PARTNER 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 121.814.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of October.

Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds;

BGP INVESTMENT, S.à r.l. for the above is here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 28 September 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name QUOKKA PROPERTY PARTNER 3, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as general partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BGP INVESTMENT, S.à r.l.	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period: BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, represented by Mr Mark Dunstan, Managing Director.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

BGP INVESTMENT, S.à r.l., ci-dessus est représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de QUOKKA PROPERTY PARTNER 3, S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- agir en qualité d'associé commandité d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de

deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
BGP INVESTMENT, S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée: BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795, représentée par son gérant Monsieur Mark Dunstan.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 14, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130359.3/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

ECHOFUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.926.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ECHOFUN S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th day of March 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 21st day of May 2004, number 529, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 99.926.

The meeting is presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appointed as secretary Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg. The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the amount of the subscribed capital by an amount of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), by creating and issuing six thousand nine hundred (6,900) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, with the same rights as the existing shares.

2. If necessary, waiver of the existing shareholders' preferential subscription right - Subscription - Payment in cash.

3. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the taken decision.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital by an amount of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), by creating and issuing six thousand nine hundred (6,900) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

Waiver is given by JURIS LIMITED, with its registered office at 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 15 November 2006 of its preferential subscription right.

The total of the new shares are then subscribed by:

INVESTINDUSTRIAL L.P., with address at 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX represented by its general partner Investindustrial General Partner L.P, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 15 November 2006 in Jersey, which declares to subscribe for the six thousand nine hundred (6,900) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the statutes to be read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided in ten thousand (10,000) shares having a par value of ten Euro (10.-) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand Euro (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECHOFUN S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 529 du 21 mai 2004, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.926.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Merienne, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) en vue de porter son montant actuel de trente et un mille (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de six mille neuf cents (6.900) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2.- Pour autant que de besoin, renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription - Souscription - Libération en espèces;

3.- Modification subséquente de l'article 5 § 1 des statuts;

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) en vue de porter son montant actuel de trente et un mille (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de six mille neuf cents (6.900) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par JURIS LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX, ici représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 novembre 2006 à son droit préférentiel de souscription.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

INVESTINDUSTRIAL L.P., avec adresse au 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX, représentée par son general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER L.P., ici représenté par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2006 à Jersey qui déclare souscrire les six mille neuf cents (6.900) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

117371

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, J.-M. Merienne, M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 23, case 2. – Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(129492.3/202/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

ECHOFUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 99.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(129493.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

CONSTRUMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 36.966.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2006, réf. DSO-BW00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CONSTRUMAT S.A.

Signature

(128941.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 38.205.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2006 a reconduit pour un terme d'une année le mandat de membre du Conseil de surveillance de Maître Laurent F. Didisheim, Maître Michael J. S. Eades et Monsieur Robert Roderich, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en commandite par actions

Par: MIROS INVESTMENT HOLDING S.A.

Associé commandité

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128949.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117372

JB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 88.491.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(128957.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

FB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 88.485.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(128962.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXOR ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.
R. C. Luxembourg B 101.692.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2006

La démission de Monsieur Romain Schumacher, né le 26 décembre 1955 à Pétange, Luxembourg, demeurant 11, rue des Près, L-8393 Olm en qualité d'administrateur. Nommé comme nouvel administrateur est Monsieur Bruno Maniere né le 15 mars 1962 à Angers, France, demeurant au 34, rue de la Corchade, F-57070 Metz, dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille dix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128964.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BEGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.435.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 1^{er} février 2002:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
2. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de EURO FINANCE CONSULT, Scrl du poste de commissaire au compte.
3. L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire au compte la société Marie-Louise Streel, domiciliée rue Hazaie, 34 à B-4140 Sprimont. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Fait à Mamer, le 1^{er} février 2002.

Pour BEGELUX S.A.

L. Berryer

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129077.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117373

WILDEBEEES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.597.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(128967.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

GUARDIAN VAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 107.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(128968.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SICVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.419.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 novembre 2006

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SICVA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128969.6//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MIG, MITTELEUROPÄISCHE INVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 novembre 2006, les mandats des administrateurs Karim Van den Ende, Joseph Collaro et Johan Hartman, tous trois avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, ainsi que du commissaire aux comptes, la société KV ASSOCIATES S.A. ayant son siège social 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ont été reconduits pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Le Conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129082.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117374

PREMIUM HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 71.150.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

Madame R. Gokke

Le domiciliataire

(128971.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

PCI - PROFESSIONAL CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 77.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(128973.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MITCO REAL ESTATE A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 118.294.

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

(1) RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, valablement constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.482, ici représentée par Jacques De Patoul, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 novembre 2006.

(2) Cor2, GmbH & Co KG, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit allemand, ayant son siège social 138 Torstraße D-10119 Berlin-Charlottenburg, enregistrée auprès de la Cour locale de Charlottenburg, sous le numéro HRA 37.881 B, ici représentée Jacques De Patoul, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 novembre 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée MITCO REAL ESTATE A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, reçu le 8 juin 2006, immatriculée sous le numéro 118.294 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1866 du 5 octobre 2006, les statuts ont ensuite été modifiés par acte notarié reçu par le même notaire Jean Seckler le 16 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Pour ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts, la cession de parts sociales est régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et notamment les articles 189 et 190.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'adapter la version anglaise de l'article 9 des statuts de la Société en vue de la mettre en conformité avec l'actuelle version française de cet article. La version anglaise de l'article 9 est à lire comme suit:

«**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs of the associates shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance sheet and inventory of the Corporation.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et rémunérations.

La Société est engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 700,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français, suivi par une traduction anglaise. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the seventh of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(1) RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, under number B 105.482, here represented by Jacques De Patoul, private employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on November 6th, 2006.

(2) Cor2, GmbH & Co KG, a company organised under the laws of Germany, having its registered office at Torstraße 138, D-10119 Berlin-Charlottenburg, registered with the Local Court of Berlin Charlottenburg, under number HRA 37.881 B, here represented by Jacques De Patoul, private employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on November 6th, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared and requested the notary to act:

That the appearing party are the sole partner of MITCO REAL ESTATE A, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, enacted on June 8th, 2006, registered under number 118.294 with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies' Register) section B, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1866 of 5th October 2006, the articles of association of which have been amended by a notarial deed of the same notary Jean Seckler enacted on October 16th, 2006, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend article 7 of the Corporation's articles of association, to read as follows:

«**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

For any matter relating which is not provided for in the articles of association, the transfer of shares shall be governed by the Luxembourg law concerning commercial companies, in particular article 189 and article 190.»

Second resolution

It is resolved to adapt the English version of article 9 of the Corporation's articles of association in order to conform it to the current French version of this article. The English version of article 9 shall be read as follows:

«**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs of the associates shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Corporation.»

Third resolution

It is resolved to amend article 10 of the Corporation's articles of association, to read as follows:

«**Art. 10.** The Corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

The Corporation shall be bound by the signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company, have been estimated at about EUR 700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in French, followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. De Patoul, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2006, vol. 471, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129498.3/5770/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MITCO REAL ESTATE A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 118.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129500.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 85.292.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

(128980.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXMOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 57.635.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 novembre 2005

Démission d'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission comme Administrateur de Monsieur Jean-Claude Schmitz.

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter avec effet immédiat, Monsieur David Cook, qui accepte, comme administrateur de la société. 12, rue de Luxembourg, L-8360 Goetzingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 14 novembre 2005.

J.-P. Hardt / Ch.-L. Ackermann

Président / Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129318.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**RADIOMERCIAL S.A., Société Anonyme,
(anc. SAINTE VICTOIRE CONSEILS S.A.).**
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 83.975.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAINTE VICTOIRE CONSEILS S.A., avec siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 254 du 14 février 2002, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.975.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Karine Ferrara, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de dénomination et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4.- Démissions de Monsieur Alain Wolff et de Monsieur Jean-Marie Detourbet de leurs postes d'administrateurs avec décharge pleine et entière et nominations de Madame Karine Ferrara et Madame Katia Roti en remplacement auxdits postes.

5.- Renouvellement des mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes en fonction.

6.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en RADIOMERCIAL S.A. et de modifier en conséquence le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: RADIOMERCIAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la diffusion de messages publicitaires radiophoniques et interviews ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée déclare accepter les démissions de Monsieur Alain Wolff, de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué, et de Monsieur Jean-Marie Detourbet, de sa fonction d'administrateur, de la société sur le vu d'écrits sous seing privé datés du 14 novembre 2006 qui resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme Madame Karine Ferrara, employée privée, née le 1^{er} janvier 1974 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg 134, rue Adolphe Fischer et Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née le 3 juin 1978 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer en leur remplacement aux postes d'administrateurs de la société pour une période de cinq ans, se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur en fonction, à savoir Madame Nora Brahimi, employée privée, née le 20 mai 1973 à Amnéville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes en fonction, à savoir Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Son mandat se terminera à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Brahimi, K. Ferrara, K. Roti, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2006, vol. 922, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006.

B. Moutrier.

(129566.3/272/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

RADIOMERCIAL S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 83.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006.

B. Moutrier.

(129568.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 83.167.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128981.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117379

DELIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 108.208.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006. Signature.
(128982.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

X-CHAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 79.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006. Signature.
(128984.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

XANADU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 121.780.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina Scarcelli, employée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: XANADU INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR) représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les trois mille six cents (3.600) actions ont été souscrites par les actionnaires nommés ci-après comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois mille cinq cents actions	3.500
2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, prénommé, cent actions.	100
Total: trois mille six cents actions.	3.600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-six mille euros (36.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

117382

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006, vol. 909, fol. 5, case 3. – Reçu 360 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(129920.3/239/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 85.292.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société compagnie immobilière tenue en date du 28 août 2006 à 16.30 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission au 28 août 2006 de Mesdames Pascale Nepper et Marie-Josée Jahne de leur poste d'administrateur de la Société et nomme en leurs lieu et place:

- Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste Croix.

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval (53) France, demeurant 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Leur mandat prend effet ce jour et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée prend note de la démission au 28 août 2006 de la société LuxFiduAudit, Société civile, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité et et nomme en ses lieu et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128985.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LARGO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend.

R. C. Luxembourg B 93.130.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 2006

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la nomination de Monsieur Joris Ghysaert demeurant à L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

J. Ghysaert / V. Geeraerts / E. Verhaeren

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128994.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

INTERNATIONAL MACHINERY TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 58.870.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006. Signature.
(128987.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

PHARMAPATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 100.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006. Signature.
(128989.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

WARU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 111.274.

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PRUNE, S.à r.l., une société établie avec siège social à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Ernest Walch, rentier, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, et son épouse Madame Marie-Ange Walch, née Walch, commerçante, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange,

2) RUWA, S.à r.l., une société établie avec siège social à L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Ernest Walch et Madame Marie-Ange Walch, préqualifiés, La comparante sub 1), représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée WARU, S.à r.l., R.C.S Luxembourg B 111.274, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant alors en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 200 du 28 janvier 2006.

Les statuts de ladite Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,00), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quinze mille (15.000,00) euros, pour le porter de son montant actuel de quinze mille (15.000,00) euros à trente mille (30.000,00) euros par la création et l'émission de cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Intervention

Intervient ensuite RUWA, S.à r.l., préqualifiée, qui déclare souscrire entièrement et libérer intégralement en espèces les cent cinquante (150) nouvelles parts sociales, de sorte que le montant de quinze mille (15.000,00) euros est désormais à la libre disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Suite à l'augmentation de capital qui précède le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille (30.000,00) euros, divisé en trois cents (300) parts sociales de cent (100,00) euros chacune.»

- PRUNE, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme indiquée ci-dessus, cède les cent cinquante (150) parts sociales qu'elle détient dans la Société WARU, S.à r.l. à la société RUWA, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, au prix total de EUR 15.000,00 ce dont quittance.

Cette cession est effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par la gérante de la Société.

- Suite à la cession qui précède, les trois cents (300) parts sociales de la Société sont désormais souscrites par RUWA, S.à r.l. préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Walch, M.-A. Walch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, vol. 156S, fol. 11, case 11. – Reçu 150 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129960.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

WARU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.

R. C. Luxembourg B 111.274.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1628 du 13 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(129962.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

EYE-T, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2c, op der Gare.

R. C. Luxembourg B 101.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

EYE-T, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2c, op der Gare.

R. C. Luxembourg B 101.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 novembre 2006.

Signature.

(128992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LIGHT INDUSTRIAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128999.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LaSalle FRENCH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.375.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SEKTEL INTERNATIONAL BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 121.821.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit italien SEKTEL, S.r.l., ayant son siège social à Latina (Italie), Via Maira snc, inscrite auprès du Registre des Entreprises de Latina avec le code fiscal et numéro d'inscription: 01680450598, et au numéro 103522 R.E.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. - L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- extrait en date du 24 mars 2006 du Registre de Commerce de Latina (Italie), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie certifiée conforme avec traduction en langue française de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue par devant Maître Ernesto Narciso, notaire de résidence à Terracina (Italie), Via Roma n 103, en date du 3 août 2006, décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg et contenant le texte des statuts de la Société avant le transfert.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. - Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue à Terracina (Italie) le 3 août 2006, par devant Maître Ernesto Narciso, notaire de résidence à Rimini, décidant de transférer le siège social de la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture;

2. Modification de la dénomination sociale de la société en SEKTEL INTERNATIONAL BUSINESS INTERNATIONAL, S.à r.l.;

3. Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises;

4. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise;

5. Démission du gérant actuel et décharge à lui accorder.

6. Nomination d'un conseil de gérance pour une durée indéterminée.

7. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

8. Divers.

V. - Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Associés ci-dessus du 3 août 2006, l'Assemblée Générale des Associés a déjà décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Associés d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de Gérance.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2005, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes.

Ladite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des Associés aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Terracina (Italie) le 3 août 2006, décidant, entre autres, de transférer le siège social de la société de Latina, (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SEKTEL INTERNATIONAL BUSINESS, S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères aussi par le truchement de G.E.I.E., l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, procédés, formules, prototypes acquises dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, en majorité dans le secteur de l'électronique, électrotechnique, téléphonique, domotique, résultat de recherches et dans le contexte agir directement ou indirectement pour développer et valoriser des recherches planifiées afin d'acquérir des nouvelles connaissances. Planifier et réaliser la mise au point des procédés productifs ou services finalisés afin d'obtenir une considérable amélioration des produits, procédés productifs ou services existants dans la recherche industrielle soit destinés à la vente soit à l'utilisation y compris la création des prototypes en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuel de la société et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer le conseil de gérance suivant, pour une période indéterminée:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, Employé privé, demeurant professionnellement à L-2440 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Président du Conseil de Gérance.
- Monsieur Umberto Cerasi, Employé privé, demeurant professionnellement à L-2440 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- Mademoiselle Katuscia Carraesi, Employée privée, demeurant professionnellement à L-2440 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères aussi par le truchement de G.E.I.E., l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, procédés, formules, prototypes acquises dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, en majorité dans le secteur de l'électronique, électrotechnique, téléphonique, domotique, résultat de recherches et dans le contexte agir directement ou indirectement pour développer et valoriser des recherches planifiées afin d'acquérir des nouvelles connaissances. Planifier et réaliser la mise au point des procédés productifs ou services finalisés afin d'obtenir une considérable amélioration des produits, procédés productifs ou services existants dans la recherche industrielle soit destinés à la vente soit à l'utilisation y compris la création des prototypes en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SEKTEL INTERNATIONAL BUSINESS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 510,- (cinq cent dix euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Septième résolution

L'Assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 26, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg.

Frais

L'assemblée déclare en outre que la Société a été soumise à la perception d'un droit proportionnel d'apport à l'occasion de sa constitution et de tous actes d'apports ultérieurs éventuels (comme définis par la directive CEE 69/335 du 17 juillet 1969, telle que modifiée), conformément aux dispositions de la loi italienne afférente.

Il est dès lors constaté et déclaré, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: U. Cerasi, R. Uhl, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130524.3/211/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

SEKTEL INTERNATIONAL BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 121.821.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44816 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

J. Elvinger.

(130526.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

LUXMOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 57.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mardi 8 mai 2006

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de reconduire le mandat de Commissaire de Monsieur Tom Felgen, pour un nouveau terme de trois ans venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2009.

Kockelscheuer, le 8 mai 2006.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Ch.-L. Ackermann / E. Fisch

Vice-président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129318.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.085.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129004.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LaSalle JAPAN LOGISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature.

(129007.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

HELLENGER CAFE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbiereg.
R. C. Luxembourg B 114.657.

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Maquel, gérant, né à Luxembourg le 27 mai 1957, demeurant au 82, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre;

2.- Madame Tammy Michels, gérante, née à Luxembourg, le 13 octobre 1980, demeurant au 15, Garerbiereg, L-3334 Hellange.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HELLENGER CAFE, avec siège social à Hellange, 15, Garebiereg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 114.657, constituée suivant acte notarié en date du 28 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 19 mai 2006, ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Première résolution

Monsieur Paul Maquel, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, à Madame Maggy Michels-Burmer, femme au foyer, demeurant au 82, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre, ici personnellement présent et ce acceptant,

cinquante (50) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, de ladite société HELLENGER CAFE, pour le prix de six mille deux cents euros (EUR 6.200,-), ce que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes.

Ensuite Monsieur Paul Maquel, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la dite société déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

	Parts sociales
1.- Madame Maggy Michels- Burmer, femme au foyer, demeurant au 82, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre, cinquante.	50
2.- Madame Tammy Michels, gérante, demeurant au 15, Garerbiereg, L-3334 Hellange, cinquante	50
Total: cent	100

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

117390

Signé: P. Maquel, T. Michels, M. Michels-Burmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(129964.3/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

HELLENGER CAFE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbiërg.

R. C. Luxembourg B 114.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(129967.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature.

(129009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

TKL TREUHAND KONTOR LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 89.566.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(129013.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

PIERRES NATURELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 63.672.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 septembre 2006

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 20 septembre 2006, de renouveler les mandats suivants:

des administrateurs, jusqu'en 2012:

1) Monsieur Schmitz Bernhard, demeurant 9, Burer Millen, L-1661 Born, avec effet rétroactif de la l'année d'expiration 2004, avec un pouvoir de signature individuelle;

2) Monsieur Willem Adriaanse, 54A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg, avec effet rétroactif de l'année d'expiration 2003;

3) Madame Ingrid Kirschner, 54A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg, avec effet rétroactif de l'année d'expiration 2003.

Le mandat d'administrateur-Délégué de Monsieur Schmitz Bernhard, 9, Burer Millen, L-1661 Born, est renouvelé avec effet rétroactif au 19 mai 2003, jusqu'en 2012, avec signature individuelle.

Le mandat de Commissaire de la Société DELPHINUS, S.à r.l., ayant son siège Social, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, est renouvelé avec effet rétroactif de l'année d'expiration 2003, jusqu'en 2012.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129230.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117391

BRASSERIE AM BREIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 9, rue du Breil.

R. C. Luxembourg B 108.637.

Le bilan arrêté au 31 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour BRASSERIE AM BREIL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129019.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

COMPTOIR DE LA TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 27.720.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour COMPTOIR DE LA TOITURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129021.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MESA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 16,700.00.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.207.

In the year two thousand and six, on the tenth day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4104715;

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of MESA INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1144 of 13 June 2006 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have never been amended.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand forty euro (EUR 20,040.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand seven hundred euro (EUR 16,700.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, to thirty-six thousand seven hundred forty euro (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each.

2. To issue six hundred (600) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of six hundred (600) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each by WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., prenamed (the «Subscriber») by a contribution in cash.

4. To allocate six hundred (600) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand forty euro (EUR 20,040.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand seven hundred euro (EUR 16,700.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, to thirty-six thousand seven hundred forty euro (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue six hundred (600) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to six hundred (600) new shares of the Company with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty thousand forty euro (EUR 20,040.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5.** The share capital of the Company is set at thirty-six thousand seven hundred forty euro (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4104715;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de MESA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1144 du 13 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

2. Emission de six cents (600) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de six cents (600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune par WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), par un apport en numéraire.

4. Attribution de six cents (600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre six cents (600) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (États-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à six cents (600) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) divisé en mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 34, case 5. – Reçu 200,40 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129999.3/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

MESA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44875 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

(130000.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

C.D.F., COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 94.772.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour C.D.F., COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129022.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

VIDEO WOLTER ESCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 26.842.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour VIDEO WOLTER ESCH, GmbH

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129023.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BEIM FIGARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 23, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 26.725.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour BEIM FIGARO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129024.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117395

WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 29.287.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129026.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of the undersigned notary on 21 July 2006, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C-1820 and dated 28 September 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.444 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 July 2006, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C-1950 and dated 18 October 2006.

The meeting is opened at ten a.m. and presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares of the Company with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 70,104,000.- (seventy million one hundred four thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 54,991,400.- (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro) to EUR 125,095,400.- (one hundred twenty-five million ninety-five thousand four hundred Euro) by the issue of 701,040 (seven hundred one thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium of EUR 280,415,994.- (two hundred eighty million four hundred fifteen thousand nine hundred ninety-four Euro), of which EUR 7,010,400.- (seven million ten thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve;
3. Subscription, intervention and payment by WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, of all the 701,040 (seven hundred one thousand forty) new shares by way of a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company;
4. Immediate cancellation of 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each further to their contribution to the Company by WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED and subsequent decrease of the share capital, the share premium and the legal reserve of the Company respectively by an amount of EUR 54,991,400.- (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro), EUR 214,500,000.- (two hundred fourteen million five hundred thousand Euro) and EUR 5,500,000.- (five million five hundred thousand Euro);
5. New composition of the shareholding of the Company; and

6. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 70,104,000.- (seventy million one hundred four thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 54,991,400.- (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro) to EUR 125,095,400.- (one hundred twenty-five million ninety-five thousand four hundred Euro) by the issue of 701,040 (seven hundred one thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 280,415,994.- (two hundred eighty million four hundred fifteen thousand nine hundred ninety-four Euro), of which an amount of EUR 7,010,400.- (seven million ten thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the «Contributor»).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 701,040 (seven hundred one thousand forty) new shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities as hereinafter described.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, with professional address at the abovementioned address of the undersigned notary public, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 701,040 (seven hundred one thousand forty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the «New Shares»).

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 280,415,994.- (two hundred eighty million four hundred fifteen thousand nine hundred ninety-four Euro), of which an amount of EUR 7,010,400.- (seven million ten thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of EUR 280,415,994 (two hundred eighty million four hundred fifteen thousand nine hundred ninety-four Euro) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 26 October 2006, which will remain hereafter attached, (the «Contribution»).

The assets and liabilities of the Contribution are composed of:

Assets

- 235 (two hundred thirty-five) shares held in WHITE MOUNTAINS Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America;
 - 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares held by the Contributor in the Company;
- and
- cash for an amount of USD 22,345.- (twenty-two thousand three hundred forty-five United State Dollars).

Liabilities

- payable due to TRIAY STAGNETTO NEISH for an amount of GBP 3,000.- (three thousand Great British Pounds);
- payable due to WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA Ltd. for an amount of USD 5,000.- (five thousand United State Dollars).

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Valuation

The net value of this contribution in kind is EUR 350,519,994.- (three hundred fifty million five hundred nineteen thousand nine hundred ninety-four Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 October 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Managers' intervention

Thereupon intervene

- a) Mr Dennis P. Beaulieu;
- b) Mr Dominique Robyns; and
- c) Mr Göran Thorstensson;

all represented here by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

Further to the contribution of 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares of the Company by the Contributor to the Company, it is resolved to cancel these shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital, the share premium and the legal reserve shall be automatically decreased respectively by an amount of EUR 54,991,400.- (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro), EUR 214,500,000.- (two hundred fourteen million five hundred thousand Euro) and 5,500,000.- (five million five hundred thousand Euro).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED: 701,040 (seven hundred one thousand forty) shares.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 70,104,000.- (seventy million one hundred four thousand Euro), represented by 701,040 (seven hundred one thousand forty) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at ten thirty a.m.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1820 en date du 28 septembre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»).

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1950 en date du 18 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte à dix heures et présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 70.104.000,- EUR (soixante-dix millions cent quatre mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 54.991.400,- EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent euros) à 125.095.400,- EUR (cent vingt-cinq millions quatre-vingt-quinze mille quatre cent euros) par l'émission de 701.040 (sept cent un mille quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 280.415.994,- EUR (deux cent quatre-vingt millions quatre cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros), dont 7.010.400,- EUR (sept millions dix mille quatre cent euros) seront affectés à la réserve légale;

3.- Souscription, intervention et paiement par WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, de toutes les 701.040 (sept-cent un mille quarante) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature à la Société de tous ses actifs et passifs;

4.- Annulation immédiate des 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales de la Société d'un montant de 100,- EUR (cent euros) chacune suite à l'apport dans la Société par WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED et réduction consécutive du capital social, de la prime d'émission et de la réserve légale de la Société respectivement d'un montant de 54.991.400,- EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent euros), 214.500.000,- EUR (deux cent quatorze millions cinq cent mille euros) et 5.500.000,- EUR (cinq millions cinq cent mille euros);

5.- Nouvelle composition de la participation au capital social de la Société; et

6.- Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 70.104.000,- EUR (soixante-dix millions cent quatre mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 54.991.400,- EUR (cinquante quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent euros) à un montant de 125.095.400,- EUR (cent vingt-cinq millions quatre-vingt-quinze mille quatre cent euros) par l'émission de 701.040 (sept cent un mille quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 280.415.994,- EUR (deux cent quatre-vingt millions quatre cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros), dont 7.010.400,- EUR (sept millions dix mille quatre cent euros) seront affectés à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs (entière du patrimoine) de WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 701.040 (sept cent un mille quarante) nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tels que définis ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Raymond Thill, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à l'adresse du notaire soussigné mentionnée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 701.040 (sept cent un mille quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 280.415.994,- EUR (deux cent quatre-vingt millions quatre cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros), dont 7.010.400,- EUR (sept millions dix mille quatre cent euros) seront affectés à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de 280.415.994,- EUR (deux cent quatre-vingt millions quatre cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tel que défini par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'actif et le passif appartiennent à l'Apporteur, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, et sont documentés dans la copie du bilan de l'Apporteur daté du 26 octobre 2006, lequel sera joint au présent acte (l'«Apport»).

Les actifs et passifs de l'Apport sont composés de:

Actif

- 235 (deux cent trente-cinq) parts sociales détenues dans WHITE MOUNTAINS Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique; et
- 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales détenues par l'Apporteur dans la Société; et
- des liquidités pour un montant de 22.345,- USD (vingt-deux mille trois cent quarante-cinq dollars américains).

Passif

- une dette due à TRIAY STAGNETTO NEISH pour un montant de 3.000,- GBP (trois milles livres sterling); et
- une dette due à WHITE MOUNTAINS HOLDINGS BERMUDA Ltd. pour un montant de 5.000,- USD (cinq mille dollars américains).

Ainsi que tout élément d'actif ou de passif détenu par l'Apporteur qui pourrait exister à la date du présent acte, non mentionné parce qu'inconnu, qui est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à 350.519.994,- EUR (trois cent cinquante millions cinq cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 26 octobre 2006 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature à la Société consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actif et passif (entièreté du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans aucune retenue ou exception, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'apport.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

- a) M. Dennis P. Beaulieu;
- b) M. Dominique Robyns; et
- c) M. Göran Thorstensson.

Tous, représentés par M. Raymond Thill, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;

agissant en leur qualité de gérants de la Société, demandent au notaire d'établir ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

Suite à l'apport des 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales de la Société par l'Apporteur, il est décidé d'annuler ces parts sociales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social, la prime d'émission et la réserve légale de la Société sont automatiquement réduit respectivement d'un montant de 54.991.400,- EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent euros), 214.500.000,- EUR (deux cent quatorze millions cinq cent mille euros) et 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros).

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED: 701.040 (sept cent un mille quarante) parts sociales.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à 70.104.000,- EUR (soixante-dix millions cent-quatre mille euros), représenté par 701.040 (sept cent un mille quarante) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(130640.3/230/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.444.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1533 du 26 octobre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(130641.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

L'ART DU CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.561.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour L'ART DU CUIR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129027.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BEGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.435.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 5 décembre 2005:

1. L'intégralité du capital social est représentée.
3. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de madame Diane Janssens de son poste d'administrateur.
4. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de madame Marie-Louise Strel du poste de commissaire au compte.
6. L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de nouvel administrateur, la société I.C.A.S., S.à r.l. dont le siège social est établi au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, représentée par son gérant Adriaan Koolen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.
7. L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire au compte la société B.C.B., Sprl, dont le siège social est situé à B-4032 Chenee, rue de la Digue, n° 25. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Mamer, le 5 décembre 2005.

Pour la société BEGELUX S.A.

L. Berryer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129081.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Invest@lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 121.833.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cutaio Moïse Augustin, employé privé, né le 16 janvier 1967 à Metz, demeurant rue des Tilleuls, 15, F-57000 Metz.

2.- Monsieur Cutaio Mario, employé commercial, né le 21 novembre 1947 à Casavecchio di Puglia (Italie), marié, demeurant rue de la Vallée, 100, F-57535 Marange-Silvange.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de Invest@lux, S.à r.l.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision de la gérance des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter et cela avec ou sans intérêts.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 3. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 4. Toute assemblée générale des associés de la société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la société.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 5. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la société.

Art. 6. Si la société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions ainsi prises par l'associé unique dans le cadre de l'alinéa qui précède sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 7. Si la société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés se fera conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la société.

Art. 9. En aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la société.

Titre III: Gérance

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder une période de six ans renouvelable. Ils doivent rester en fonction jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec les intérêts de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la gérance. Les gérants peuvent également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le gérant, ou en cas de pluralité, le conseil de gérance, est autorisé à déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques ainsi que tout ou partie de la gestion journalière à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 12. La société est engagée en toute circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

La société pourra être engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) ne sont pas responsables personnellement des engagements de la société. En tant que mandataires de la société, ils sont responsables de l'exercice régulier de leurs obligations.

Titre IV: Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. Par dérogation, le premier exercice commence au jour de la création pour se terminer le 31 décembre 2007.

Art. 15. A la fin de chaque exercice, le gérant unique ou le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui devront être à la disposition du ou des associés au siège social de la société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du ou des gérants, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance;
2. les comptes intérimaires montrent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés.

Titre V: Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VI: Dispositions générales

Art. 17. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les comparants déclarent que les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Cutaio Mario: soixante parts sociales	60
2) Monsieur Cutaio Moïse: quarante parts sociales.	40
Total: cent parts sociales.	100

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Assemblée extraordinaire des associés

Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à rue Schiller, 9, L-2519 Luxembourg.
2. Madame Antonietta Tosches, épouse Cutaio, sans profession, née le 13 juin 1947 à Casalvecchio (Italie), demeurant à rue de la Vallée, 100, F-57535 Marange-Silvange, est nommée gérante unique et technique de la société. Son mandat viendra à échéance le 1^{er} novembre 2008.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. A. Cutaio, M. Cutaio, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, vol. 156S, fol. 6, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130717.3/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

DELHAIZE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R. C. Luxembourg B 97.993.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 9 octobre 2006

Présents: Monsieur Arthur Goethals,
Monsieur Claude Allard,
Madame Christiance Steegmans,

étant membres du conseil d'administration de DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

La réunion est ouverte par Monsieur Arthur Goethals, administrateur, qui assure la présidence.

Une majorité des administrateurs étant présents, le Président du conseil d'administration constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour de la présente réunion.

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur François Valdivieso comme «directeur général Luxembourg» aussi bien pour les magasins existant actuellement, étant les supermarchés de Bertrange et d'Alzingen et le City Delhaize sis à Luxembourg, que pour les magasins futurs, et détermination des compétences et pouvoir de signature dans le cadre de cette fonction.

2. Nomination de Monsieur François Valdivieso comme «directeur du département boucherie» aussi bien pour les magasins existant actuellement, étant les supermarchés de Bertrange et d'Alzingen et le City Delhaize sis à Luxembourg, que pour les magasins futurs, et détermination des compétences et pouvoir de signature dans le cadre de cette fonction.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur François Valdivieso, né le 9 décembre 1965 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo, avenue des Constellations, 5, en qualité de «directeur général Luxembourg» aussi bien pour les magasins existant actuellement, étant les supermarchés établis au 8287 Bertrange, route de Longwy, 15-17, et au 5888 Alzingen, route de Thionville, 582 et le City Delhaize sis à Luxembourg, place de la Gare, 5, que pour les magasins futurs.

2. Cette décision prend effet à dater du 1^{er} octobre 2006.

3. Le conseil d'administration décide que les pouvoirs de Monsieur François Valdivieso en tant que «directeur général Luxembourg» pour les magasins précités seront les suivants:

outre l'organisation pratique et opérationnelle de la Société, le directeur pourra engager du personnel, le licencier le cas échéant, conclure des contrats (de fourniture, location/leasing mobilier, de prestation de services, autres) pour la Société, établir des inventaires de biens et valeurs propres, signer la correspondance journalière ainsi que retirer au nom de la Société, de la poste, de la douane ou de toutes autres messageries les lettres, colis, paquets recommandés ou non, de signer les pièces et décharges pour les activités au Grand-Duché de Luxembourg, d'assurer le respect des procédures de sécurité, de déposer une plainte, de déclarer les sinistres (assurance), de transiger pour des différends pouvant opposer la Société à un client.

4. Dans le cadre de cette fonction, Monsieur François Valdivieso pourra signer seul.

Deuxième résolution

1. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur François Valdivieso, né le 9 décembre 1965 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo, avenue des Constellations, 5, en qualité de «directeur du département boucherie» aussi bien pour les magasins existant actuellement, étant les supermarchés établis au 8287 Bertrange, route de Longwy, 15-17, et au 5888 Alzingen, Route de Thionville, 582 et le City Delhaize sis à Luxembourg, place de la Gare, 5, que pour les magasins futurs.

2. Cette décision prend effet à dater du 1^{er} octobre 2006.

3. Le conseil d'administration décide que les pouvoirs de Monsieur François Valdivieso en tant que «directeur du département boucherie» des points de vente précités seront les suivants:

La formation et la direction des collaborateurs du département, l'organisation et le contrôle du travail, la gestion des stocks et des inventaires du département, la passation des commandes et la réception des marchandises propres au département boucherie.

4. Dans le cadre de la gestion du département boucherie, Monsieur François Valdivieso pourra signer seul.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration est close.

C. Allard / A. Goethals / Ch. Steegmans

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07781. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129051.2//57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

AXE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 93, rue du Centre.

R. C. Luxembourg B 51.207.

—

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 novembre 2006.

Pour AXE DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129028.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

ANTINORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.236.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2006 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs:

- Monsieur Piero Antinori, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à I-50123 Florence, Piazza degli Antinori, 3;

- Madame Albiera Antinori, employée privée, avec adresse professionnelle à I-50123 Florence, Piazza degli Antinori, 3;

- Madame Emanuela Agustoni, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Zurigo, 5;

- Monsieur Vincenzo Turano, administrateur de sociétés, demeurant à New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

b) nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129288.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

MKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: CAD 156,080.-.

 Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.222.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.
Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

- GESTION MECACHROME Inc., a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montreal, Quebec, H3A 3M8 here represented by Mr Stéphane Biver, lawyer, with professional address at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Canada.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MKI LUXEMBOURG, S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 104.222 («the Company»), with registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15 November 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no. 88 of 1st February 2005 and whose articles of association have been amended pursuant to

- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 14 December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o. 546 of June 6, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 1st March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 840 of September 3, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 1st March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 841 of September 3, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 3rd March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 863 of September 8, 2005,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th March 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 148 of January 21, 2006,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th June 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 53 of January 9, 2006,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15 September 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 114 of January 17, 2006,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 848 of April 28, 2006,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 15th March 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
- a deed of M^e Bettingen, notary residing in Niederanven, of 17th May 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred fifty-six thousand eighty Canadian Dollars (CAD 156,080.-) divided into two thousand eight hundred ninety-four (2,894) Ordinary Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid, five hundred four (504) Class C Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid and five hundred four (504) Class D Shares with a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each, all subscribed and fully paid.

III. The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declare to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be complete and closed.

VI. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the execution of their mandate as from their appointment until the date of liquidation.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

VIII. The sole shareholder, as liquidator of the Company, resolved to authorize and empower any category B manager of the Company, acting individually, on behalf of the Liquidator, to perform all necessary bank transfers relating to the payment of the liquidation proceeds, to the payment of tax liabilities and to close the bank account of the Company when appropriate.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

- GESTION MECACHROME Inc., une société constituée et régie suivant les lois du Canada, ayant son siège social au 1501, avenue McGill College, Suite 1200, Montréal, Québec, H3A 3M8
ici représentées par M. Alain Noullet, juriste, avec adresse professionnelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Canada, le 27 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MKI LUXEMBOURG, S.à. r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.222 (la «Société»), ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 88 du 1^{er} février 2005 et dont les statuts ont été amendés par:

- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 546 du 7 juin 2005,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 840 du 3 septembre 2005,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 841 du 3 septembre 2005,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 836 du 8 septembre 2005,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 21 janvier 2006,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 53 du 9 janvier 2006,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 114 du 17 janvier 2006,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 848 du 28 avril 2006,
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 15 mars 2006, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et par
- acte de M^e Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven en date du 17 mai 2006, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six mille quatre-vingt Dollars Canadiens (CAD 156.080,-) représenté par deux mille huit cent quatre-vingt quatorze (2.894) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, cinq cent quatre (504) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, cinq cent quatre (504) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de quarante Dollars Canadiens (CAD 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. La comparante, en qualité d'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société a été réglé.

V. L'activité de la Société a cessé et l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à la date de la liquidation.

VII. Les livres de compte et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

VIII. Le seul associé, en qualité de liquidateur de la Société, décide d'autoriser et mandater chaque gérant de catégorie B de la société, agissant seul, pour le compte du liquidateur, de procéder à tous les transferts bancaires nécessaires en relation avec le paiement du boni de liquidation, le paiement des dettes fiscales et de fermer le compte bancaire de la Société quand au moment approprié.

117407

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(130744.3/202/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

BONDANI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 16.397.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour BONDANI ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129029.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 19.140.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour AUBERGE DU LAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129030.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

KBC MONEY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.382.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 19 septembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec date d'effet au 30 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129396.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117408

PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.
R. C. Luxembourg B 71.530.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour PACIFIC TRANSPORT INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129031.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MOGEBALIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du dix Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.202.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 novembre 2006.

Pour MOGEBALIGHT AND SOUND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(129032.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.083.

Les statuts coordonnés suivant l'acte 44541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

(129038.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

BANQUE DE COMMERCE ET DE PLACEMENTS S.A, Succursale de Luxembourg.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.279.

EXTRAIT

Lors du Conseil d'Administration du 3 juillet 2006, la démission de Monsieur Robert Iselin a été acceptée avec effet immédiat.

F. Bucher / J.-F. Rochette

Président / Adm. Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08026. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129391.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.
